

Etoile Rendement 15

Titre de créance complexe de droit français présentant **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's: A+ / Moody's: A2 / Fitch: A+(¹)). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Etoile Rendement 15 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée maximale d'investissement : 10 ans et 14 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance(²) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé(²).
- **Période de commercialisation :** du 25 mai 2026 au 21 juillet 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Etoile Rendement 15 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR0014018MP9

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(¹) Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

(²) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

Etoile Rendement 15 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance du **panier équilibré** (nommé ci-après « le Panier équilibré ») **composé des 4 actions suivantes : BNP Paribas SA, Orange SA, AXA SA et TotalEnergies SE**, dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin du 2^e semestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 4,00 %⁽¹⁾ par semestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée, si à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽²⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial.
- À la Date d'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 80,00 %⁽¹⁾, soit 8,00 % par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Etoile Rendement 15, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale du titre de créance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équilibré mentionnées, le Panier équilibré est prise en compte au niveau de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 21 juillet 2026 jusqu'à la Date d'Échéance (le 4 août 2036) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 21 juillet 2026 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Etoile Rendement 15, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

Avantages / Inconvénients



Avantages

- À partir de la fin du 2^e semestre, si à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 4,00 %⁽²⁾ par semestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée (correspondant à un TRA brut maximum de 7,69 %⁽³⁾).
- À la Date d'échéance, si Etoile Rendement 15 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 80,00 %⁽²⁾, soit 8,00 % par année écoulée.
- À la Date d'échéance, si Etoile Rendement 15 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son Capital Initial⁽²⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.



Inconvénients

- Etoile Rendement 15 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de Etoile Rendement 15 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour des seuils de 60,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 2 semestres à 20 semestres, soit de 1 an et 14 jours à 10 ans et 14 jours.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 4,00 %⁽²⁾ par semestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le panier équilibré.

► Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance Etoile Rendement 15 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créances à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽³⁾ TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

Le Panier équilibré est composé de 4 actions BNP Paribas SA, Orange SA, AXA SA et TotalEnergies SE, dividendes non réinvestis. Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture du Panier équilibré à la Date d'Évaluation Initiale. La performance du Panier équilibré est égale à la somme pondérée de la performance de chaque action.

► Remboursement automatique anticipé possible du 2^e semestre au 19^e semestre

De la fin du 2^e semestre à la fin du 19^e semestre, si à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Un gain de 4,00 % par semestre écoulé, soit 8,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 7,69 %⁽⁵⁾, et un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 6,62 %⁽⁵⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé Etoile Rendement 15 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Remboursement à l'échéance des 10 ans (20 semestres)

À la Date d'Évaluation Finale, le 21 juillet 2036, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture du Panier équilibré par rapport à son Niveau Initial.

● Cas favorable

Si le niveau de clôture du Panier équilibré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 4 août 2036 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 80,00 %, soit 8,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 6,03 %, et un TRA net⁽⁴⁾ de 4,96 %)

● Cas médian

Si le niveau de clôture du Panier équilibré est supérieur ou égal à 60,00 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 4 août 2036 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 %, et un TRA net⁽⁴⁾ de -1,00 %)

● Cas défavorable

Si le niveau de clôture du Panier équilibré est strictement inférieur à 60,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 4 août 2036 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.
(soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à -4,96 %, et un TRA net⁽⁴⁾ strictement inférieur à -5,91 %)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8,00 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 4 août 2027).

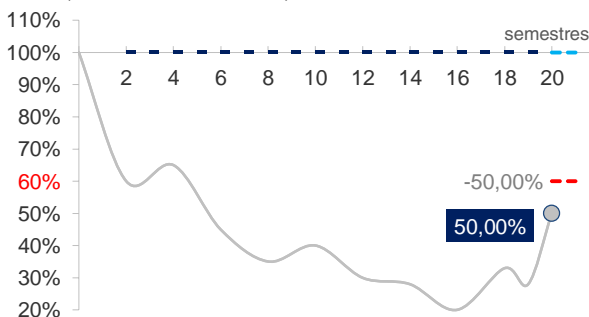
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Évolution du Panier équilibré
- Performance finale du Panier équilibré
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Seuil de remboursement automatique anticipé (100,00 %)
- Seuil de remboursement avec gain à l'échéance (100,00 %)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60,00 %)
- ↓ Plafonnement du Gain
- Gain

► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 40,00 %)

Niveau du Panier équilibré
(en % de son Niveau initial)



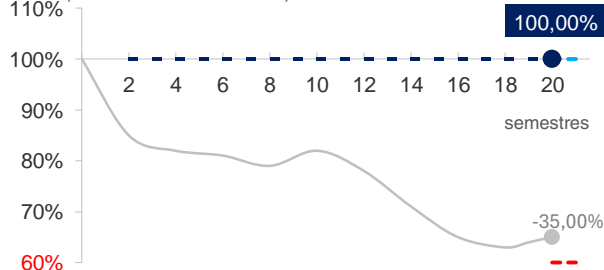
- À chaque Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 50,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 50,00 %) : l'investisseur reçoit 50,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 50,00 %.

Remboursement final : 50,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -6,67 % (identique à un investissement direct dans le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -7,60 %

Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 40,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, **la perte en capital serait supérieure à 40,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure à 40,00 %)

Niveau du Panier équilibré
(en % de son Niveau initial)



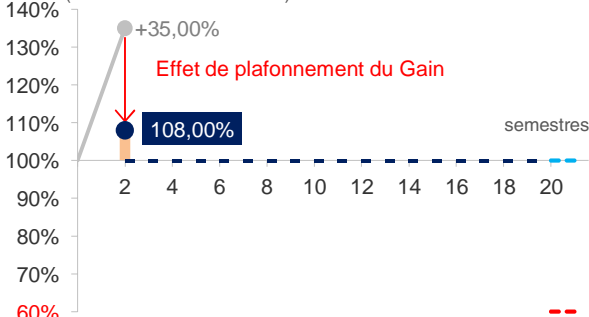
- À chaque Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 65,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 35,00 %) : l'investisseur récupère son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -4,20 % pour un investissement direct dans le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin du 2^e semestre (Plafonnement du gain)

Niveau du Panier équilibré
(en % de son Niveau initial)



- À la 1^{re} Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 135,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 8,00 %, soit 4,00 % par semestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement anticipé : 108,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 7,69 % (contre 33,51 % pour un investissement direct dans le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : 6,62 %

Information importante : la valorisation de Etoile Rendement 15 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, si le niveau de Panier équilibré est proche de 100,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 60,00 % ou de 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

Présentation du sous-jacent : Panier équilibré composé de 4 actions BNP Paribas SA, Orange SA, AXA SA et TotalEnergies SE

Action BNP Paribas SA

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/>, ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : BNP FP ; ISIN : FR 0000131104). Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas.com/resultats>.

Action Orange SA

Orange SA fournit des services de télécommunication à des particuliers, des professionnels et des grandes entreprises, tels que des lignes téléphoniques fixes, des lignes louées, des transmissions de données, des télécommunications sans fil, de la télévision câblée, de la diffusion, de l'accès Internet, des applications sans fil ainsi que de la vente et location d'équipement de télécommunication. Le cours de l'action Orange SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPORA/> ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : ORA FP ; ISIN : FR0000133308). Pour plus d'informations sur les résultats d'Orange SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur d'Orange SA : <https://www.orange.com/fr/derniers-resultats-consolides>.

Action AXA SA

AXA est une société d'assurance et de gestion d'actifs. Elle propose des produits et services d'assurance dommages, vie et santé et investit dans des actions, des obligations, des hedge funds, des fonds privés et l'immobilier. Se référer au site internet de AXA SA pour plus d'informations : <https://www.axa.fr/>. Le cours de l'action AXA SA est calculé dividendes non réinvestis. Le cours de l'action AXA SA est accessible entre autres sur le site d'Euronext (<https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0000120628-XPAB>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (<https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/>); Ticker Bloomberg : CS FP ; code ISIN : FR0000120628). Pour plus d'informations sur les résultats de AXA SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de AXA SA : <https://www.axa.com/fr/investisseurs>.

Action TotalEnergies SE

TotalEnergies est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel, et de l'électricité bas carbone. Présent dans 130 pays, l'ambition de TotalEnergies SE est de devenir une major de l'énergie responsable. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site de Boursorama <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires>. (Ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271).

Pour information, des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

Sources : Bloomberg, Boursorama et site internet des entreprises, au 18 mai 2026

Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

Évolution historique des actions et du Panier équilibré

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances et/ou simulations passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances cumulées au 11/05/2026 dividendes non réinvestis	1 an	5 ans	10 ans
Panier Équilibré	26,82 %	79,51 %	75,92 %
Action BNP Paribas SA	19,95 %	66,59 %	110,65 %
Action Orange SA	44,33 %	76,26 %	24,15 %
Action AXA SA	-5,21 %	75,01 %	89,54 %
Action TotalEnergies SE	48,22 %	100,18 %	79,34 %

Source : Bloomberg, du 11/05/2016 au 11/05/2026

Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's: A+ / Moody's: A2 / Fitch: A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 25 mai 2026 au 21 juillet 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0014018MP9
Sous-jacent	Panier équilibré composé de 4 actions BNP Paribas SA, Orange SA, AXA SA et TotalEnergies SE (code Bloomberg : BNP FP, ORA FP, CS FP et TTE FP), dividendes non réinvestis
Montant d'Émission	30 000 000 €
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1 000 €
Durée maximale d'investissement	10 ans et 14 jours en l'absence de remboursement automatique anticipé
Date d'Émission	25 mai 2026
Date d'Évaluation Initiale	21 juillet 2026
Niveau Initial	Le Niveau Initial est déterminé par le Niveau de clôture du Panier équilibré à la Date d'Évaluation Initiale.
Dates d'Évaluation Semestrielle	21 juillet 2027, 21 janvier 2028, 21 juillet 2028, 22 janvier 2029, 23 juillet 2029, 21 janvier 2030, 22 juillet 2030, 21 janvier 2031, 21 juillet 2031, 21 janvier 2032, 21 juillet 2032, 21 janvier 2033, 21 juillet 2033, 23 janvier 2034, 21 juillet 2034, 22 janvier 2035, 23 juillet 2035, 21 janvier 2036. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Semestrielle, à partir du 4 août 2027 et jusqu'au 4 février 2036. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Évaluation Finale	21 juillet 2036
Date d'Échéance	4 août 2036
Seuil de remboursement automatique anticipé	100,00% du Niveau Initial
Seuil de perte en capital à l'échéance	60,00 % du Niveau Initial
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des titres de créance placés, calculé sur la durée de vie maximale des titres de créance. La commission sera versée au distributeur à l'issue de la période de commercialisation et/ou prendra la forme d'une réduction du prix de cession des titres au distributeur. Elle sera acquise de manière définitive par le distributeur quelle que soit la durée de détention des titres. Le prix d'offre du titre de créance inclut la commission de distribution. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Luxembourg Stock Exchange
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent le produit Etoile Rendement 15. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créances. Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de Etoile Rendement 15 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSear.ch>). L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles liés à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres de créances décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Etoile Rendement 15 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 21 mai 2026 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet/PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014018MP9/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Allure Finance informe les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié avant le 5 juin 2026 (le « Prospectus de Base 2026 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2026 pourraient être publiés avant le 21 juillet 2026. Le Prospectus de Base 2026 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2026 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2026 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2026 ou celle du supplément précité. Les investisseurs ayant accepté de souscrire perdent leur droit à se rétracter si la livraison des titres a été effectuée ou bien si l'offre est clôturée (y compris par anticipation). Allure Finance aidera les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2026 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Natixis
Société Anonyme au capital de 6 339 247 192 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 18 mai 2026

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME

